



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 avril 2024
N° 24

OBJET : Application de la fongibilité des crédits (M57).

Date de la convocation : 10/04/2024	L'an deux mil vingt-quatre, et le lundi 15 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	<u>Étaient présents</u> : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.
Nombre de Conseillers en exercice : 15	
Nombre de membres présents : 13	
Nombre de votants : 15	<u>Étaient absents</u> : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic.
Quorum : 08	
Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine	<u>Absents représentés</u> : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre au Maire d'effectuer le transfert de crédits au sein du même chapitre et ainsi d'éviter une convocation pour chaque décision modificative du budget la nouvelle nomenclature M57 donne au Maire après accord du Conseil Municipal la possibilité d'effectuer ces transferts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve par 15 voix POUR.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

